



**Conférence des maires**  
**PLU Intercommunal de Cœur de Puisaye**  
**Mardi 21 Octobre 2014 – 19h**  
**Saint-Martin-des-Champs**



# LOI ALUR

---

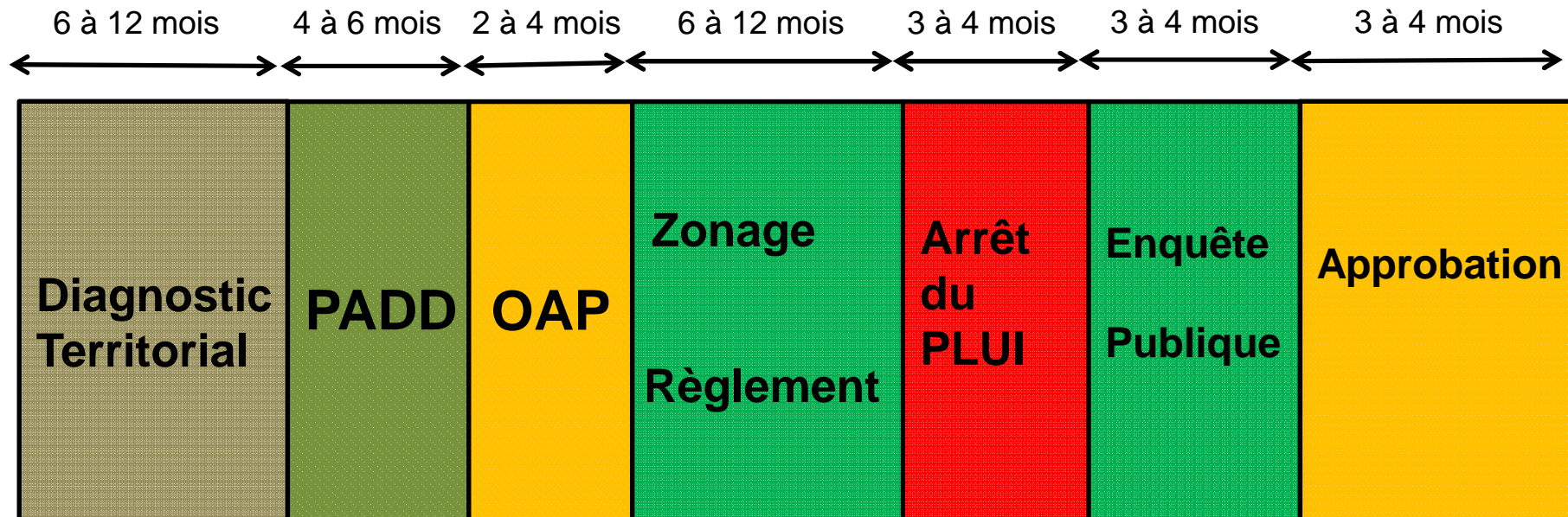
**A l'initiative de son président, l'ensemble des maires des communes membres est réuni au sein d'une conférence intercommunale ce jour.**



**Valider les conditions de collaboration du PLUI**

# LOI ALUR

**Ces échanges doivent intervenir au début de la procédure.**



**La conférence intercommunale sera réunie à nouveau avant l'approbation du PLUi.**

**27 à 46 mois**

# LOI ALUR

---



Une ou plusieurs communes membres pourront demander à la 3CP à être couvertes par un plan de secteur.

Dans ce cas, cette demande doit être examinée lors d'un conseil communautaire.

# Les instances

---

## **Conférence des Maires**

- Composée des 24 Maires
- Ils définissent les conditions de réalisation du PLUi
- En vérifient la bonne conduite

## **Commission technique des partenaires** Animation : M.Boisard et M.Tuna

- Partenaires publics et organismes concernées par l'aménagement du territoire
- Appui technique au comité de pilotage,
- Rôle de contrôle sur l'intégration de la réglementation

## **Comité de Pilotage** Animation : M.Boisard et M.Tuna

- Président et Vice-Présidents, Maires, Secrétaire Générale
- Rôle d'arbitrage politique, validation des options

## **Conseil Municipal/ Commission urbanisme**

- Participe à l'élaboration du PLUi
- Assure le lien avec les habitants, la 3CP
- Valide chaque étape pour ce qui le concerne

## **Conseil Communautaire**

**Prescrit le PLUi, valide chaque étape, arrête puis approuve le PLUi.**

# Travaux préparatoires

---

Les modalités de concertation ont fait l'objet de réunions de préparation en commission :

- 02/07 – Saint-Privé (16 personnes)  
Présentation du PLUI
- 05/08 – Saint-Fargeau (11 personnes)  
Début du travail sur le cahier des charges (technique)
- 11/09 – Villeneuve-les-Genêts (23 personnes)  
Définition des objectifs de la concertation
- 16/10 – Villiers-Saint-Benoît (19 personnes)  
Finalisation du cahier des charges (administratif)  
Définition des modalités de collaboration



# Objectifs poursuivis

## *Faire revivre nos villages*

- Lutter contre la désertification
- Maintenir et développer :
  - L'activité économique
  - Le tissu commercial des bourgs
  - L'activité agricole
  - L'industrie forestière
  - L'activité associative, culturelle et touristique



Accroître la population  
Rénover les centres



# Objectif poursuivis

---

## *Dessiner les villages de demain*



Renforcement des centre-bourgs, lutte contre le mitage  
Lutter contre l'étalement urbain, densification de l'habitat

Prévoir et gérer les extensions urbaines

Imaginer de nouvelles formes du vivre ensemble

Protéger les populations contre la précarité énergétique





# Objectifs poursuivis

---

## *Avoir une démarche de travail concertée*

- ▣ Confronter la vision des élus avec celle du BE.
- ▣ Maitrise d'ouvrage pilote et décisionnaire,
- ▣ Maitrise d'oeuvre production des données et des documents d'aide à la décision
- ▣ Construire un projet collectif avec les 24 communes
- ▣ S'appuyer sur les forces vives du territoire
- ▣ Construire le PLUI selon une démarche participative

# Collaboration avec le bureau d'études

---

- ▣ Confronter la vision des élus avec celle du BE.
- ▣ Réunions de présentation au conseil communautaire par le bureau d'études  
Une par phase (6 au total)
- ▣ Réunions entre la commune et le bureau d'études  
Une par commune pour le zonage  
(y compris OAP)



# Collaboration avec les communes

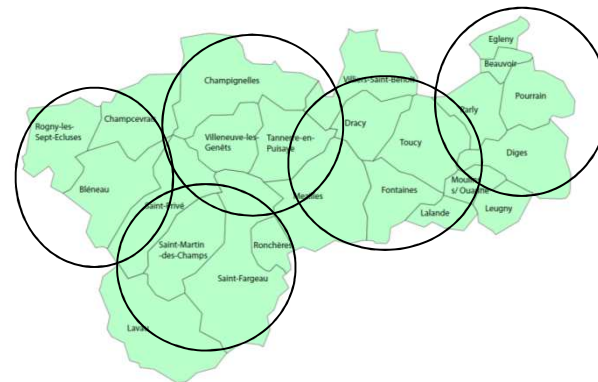
- ▣ Accompagnement par le maître d'ouvrage (3CP) pilote, décisionnaire,



- ▣ Réunions entre les communes et les pilotes du projet 24 minimum, sur demande et tout au long du PLUI

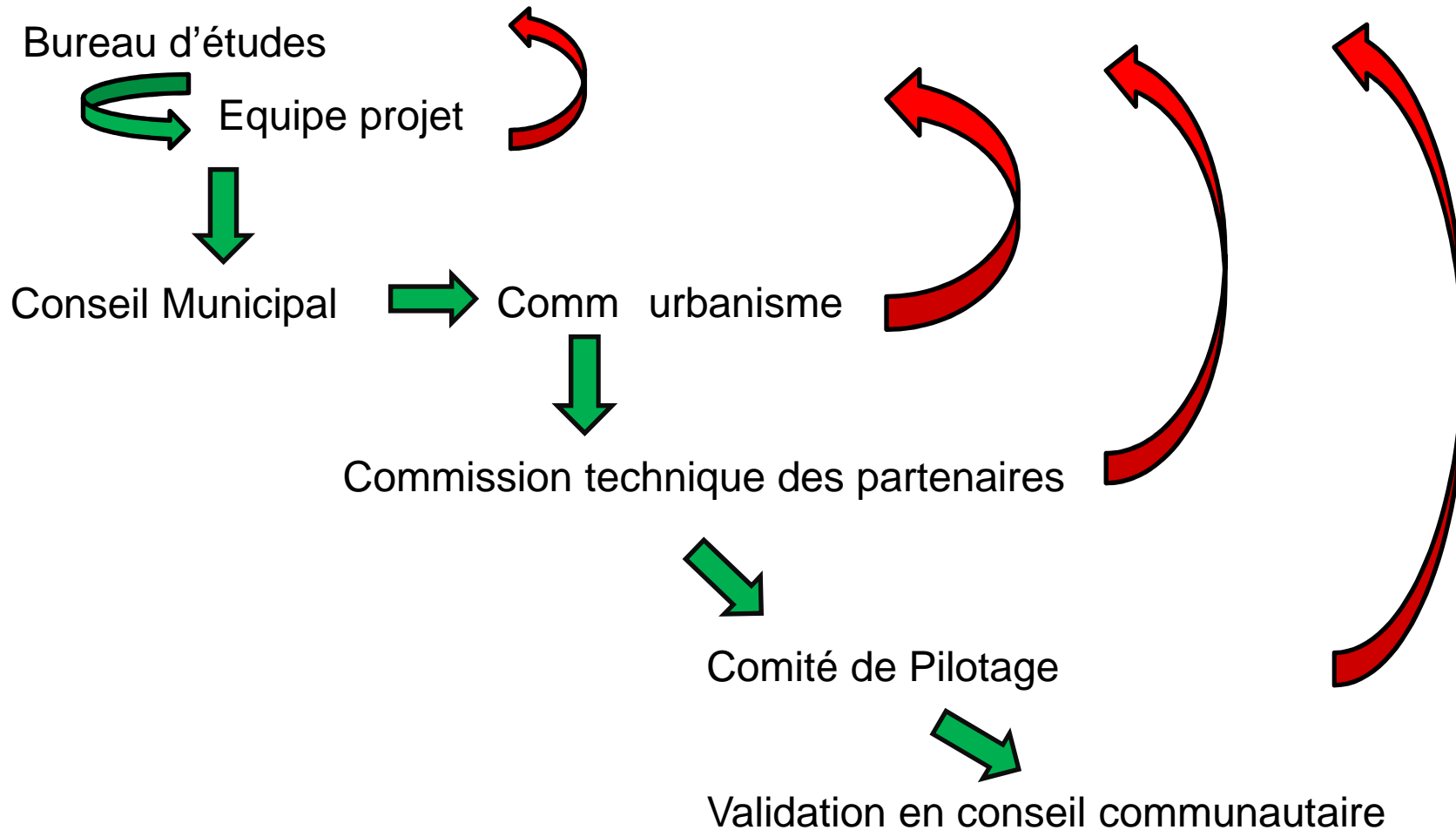
- ▣ Organisation, groupement des communes pour les réunions publiques

- ▣ Sectorisation du PLUI



# Collaboration avec les communes

*Système de validation de chaque étape du PLUI*



# Collaboration avec les communes

---

*Construire un projet collectif avec les 24 communes*

## Communes entre elles :

Organisation, groupement pour :

- les réunions publiques
- les réunions de travail
- les rencontres avec le bureau d'études

Sectorisation du PLUI :

- patrimoine commun
- objectifs communs
- mitoyenneté à enjeu
- ...



# Concertation et communication

---

Construire le PLUI selon une démarche participative :

- information dans la presse
- réunions publiques
- registres à la disposition du public,
- publications dans les bulletins d'information
- informations sur les sites internet
- diffusion de plaquettes d'information
- campagne d'affichage et/ou de diffusion



Au cours de l'étude, possibilité d'une concertation innovante.

# Concertation et communication

---

S'appuyer sur les forces vives du territoire

- ▣ un point régulier en conseil communautaire sur l'avancement du PLUi
- ▣ la constitution de groupes de travail avec des acteurs de la vie locale
- ▣ deux réunions publiques pour chaque commune en amont de la phase de règlement et une pour l'ensemble de la 3CP, regroupement possible
- ▣ Possibilité d'interventions de l'équipe projet, en appui, avec les communes lors des réunions ouvertes au public

# Formation-action

---

Afin de partager pleinement le travail d'élaboration, les acteurs locaux devront pouvoir comprendre les enjeux et les outils du PLU Intercommunal.

La concertation devra se faire à plusieurs niveaux :

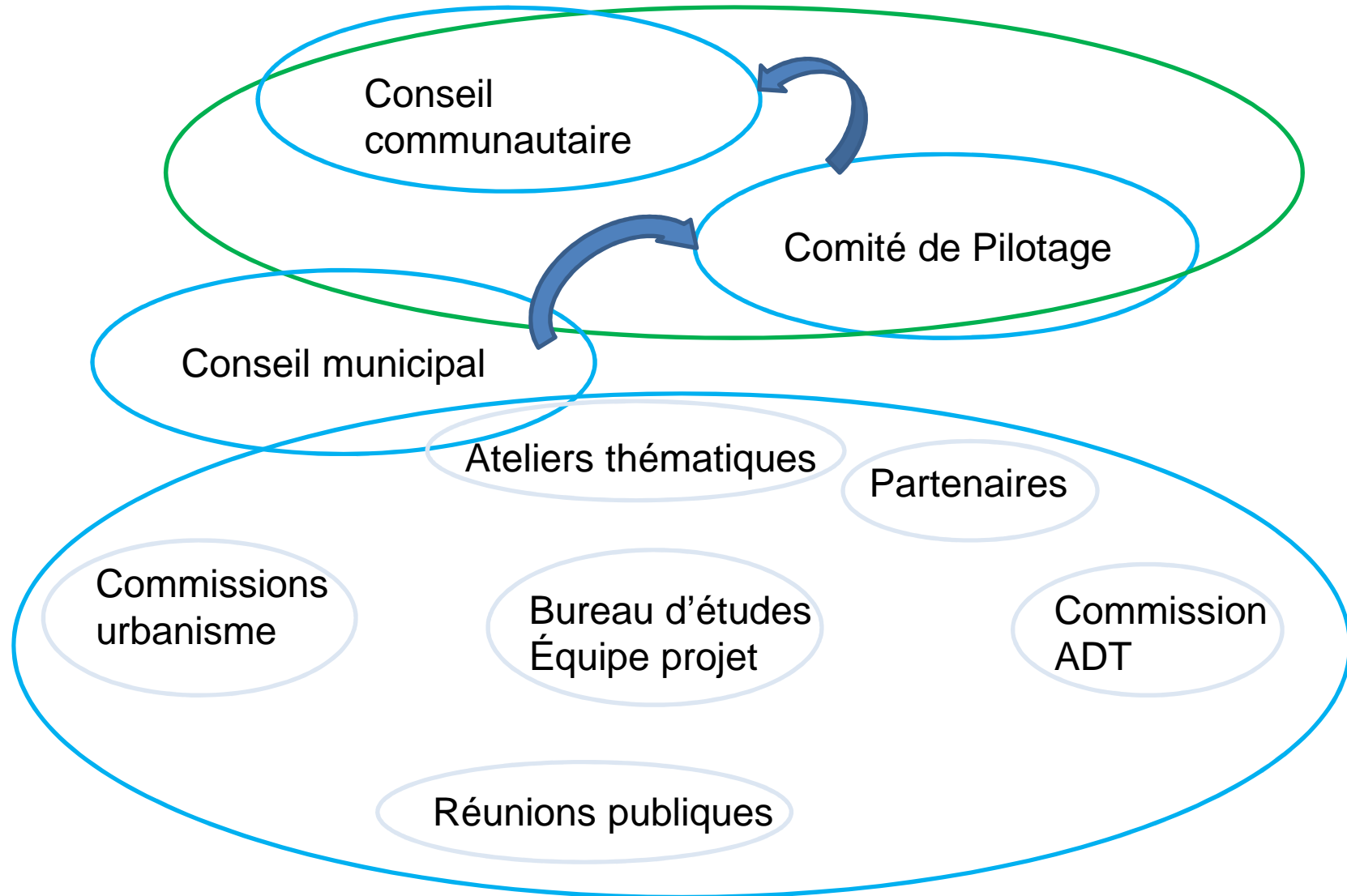
- les élus par une démarche de formation-action
- les acteurs de la vie locale (population, monde associatif, commerçants,... ) présentations pédagogiques





# Synthèse

---



# Synthèse

---

Réunion publique  
Ateliers  
Commissions

**Diagnostic  
Territorial**

Réunion publique  
Ateliers  
Commissions

**PADD**

Réunion BE/Commune  
Concertation  
Commissions

**Zonage  
OAP  
Règlement**

Conseils municipaux  
Enquête publique  
Conseil communautaire

**Arrêt  
du  
PLUI**

**Approbation**

# Questions diverses

---

